

Règlement de la vie étudiante

Dernière modification : Avril 2016

1 Préambule

Afin d'assurer la pérennité des activités sociales de l'AÉDIROUM, le conseil exécutif de l'AÉDIROUM a décidé de produire le présent règlement en avril 2016. Celui-ci vise à définir les activités du COUSSIN dans son rôle de support essentiel du CVE de l'AÉDIROUM, ainsi qu'à définir les activités normalement offertes par celui-ci (CVE), sans lui donner l'obligation absolue de les organiser.

Il est désiré que les annexes au présent règlement soient facilement amendables sans nécessairement faire appel à une motion en assemblée générale de l'AÉDI-ROUM.

Il est à noter que les négociations ayant mené à la fusion des associations de premier cycle et de cycles supérieurs du Département d'Informatique et de Recherche Opérationnelle donnent l'obligation morale à l'AÉDIROUM d'offrir les beignes et café de cycles supérieurs (hebdomadairement) et les vins et fromages de l'AÉDIROUM (biannuellement).

Ce document se veut à la fois un document constitutif du comité permanent à la vie étudiante de l'AÉDIROUM, le COUSSIN, ainsi qu'un guide dans l'organisation de ses activités sociales.

L'objectif premier de ce document est de créer une structure facilitant l'organisation des diverses activités sociales de l'AÉDIROUM et de définir une répartition équitable et réaliste des tâches.

Le guide est constitué d'un règlement et d'annexes décrivant les diverses fonctions et activités.

2 Dispositions

2.1 Définitions

AÉDIROUM Association des Étudiants du Département d'Informatique et de Recherche Opérationnelle de l'Université de Montréal

CA conseil d'administration de l'AÉDIROUM, tel que défini à l'article 3.3 de la Charte de l'AÉDIROUM

Charte La Charte de l'AÉDIROUM

COUSSIN Comité Organisant l'Univers Social et Sportif INformatique, tel que défini à l'article 3.3.2 de la Charte

 ${f R\`eglement}\,$ Règlement du guide du COUSSIN

CVE Coordonnateur à la vie étudiante, tel que défini à l'article 3.3.2 de la Charte

Assemblée générale d'élection Assemblée générale des membres de l'AÉ-DIROUM tenue au début du trimestre d'automne, en vertu à l'article 2.5 de la Charte Poste du COUSSIN un poste énuméré à l'Annexe A du règlement

Membre du COUSSIN personne élue ou nommée à un poste du COUS-SIN

Activité une activité énumérée à Annexe B du règlement

Représentants du premier cycle Les représentants de première, deuxième et troisième année ainsi que les représentant du bidisciplinaire en mathématiques et informatique et représentant à la majeure tel que défini à l'article 3.3 de la Charte

Représentants des cycles supérieurs Les représentants maîtrise et doctorat tel que défini à l'article 3.3 de la Charte

2.2 Modification du guide

L'assemblée générale des membres de l'AÉDIROUM peut voter à majorité simple toutes modifications au règlement et à ses annexes, et ce sans que ces modifications figurent à la convoquation.

Le CA est habilité à modifier les annexes au règlement par un vote du deux tiers (arrondi vers le haut) des membres du CA lors d'une séance dudit conseil et est contraint par le présent règlement.

Toute modification aux annexes par le CA doit être entérinée à majorité simple lors de l'Assemblée Générale suivant l'adoption de la modification.

2.3 Ajout d'une activité

Une activité ajoutée au guide doit remplir un objectif, définir une fréquence et un responsable suggéré.

2.4 Abolition d'une activité

Une activité peut être abolie par le CA seulement si elle ne remplit plus l'objectif défini.

2.5 Élection d'un membre du COUSSIN

Lors de l'assemblée générale d'élection, un vote sera tenu afin d'élire un membre de l'AÉDIROUM à chaque poste du COUSSIN.

2.6 Nomination d'un membre du COUSSIN

Advenant que des postes du COUSSIN autres que ceux tenus par des membres du CA soient vacants après l'assemblée générale d'élection, le CVE sera habilité à nommer un membre du COUSSIN, après consultation avec les membres restants du COUSSIN. Cette nomination est assujettie à la confirmation du CA lors de sa prochaine séance. Un membre nommé au COUSSIN qui n'a jamais été

infirmé par le CA sera réputé en fonction jusqu'à sa confirmation. Le CA ne peut nommer un membre du COUSSIN que si le poste de CVE est vacant.

2.7 Destitution et démission d'un membre du COUSSIN

Peut être destitué par le CA, tout membre du COUSSIN, autre que ceux siégeant au CA, qui ne remplit plus ses responsabilités. Un membre du COUSSIN peut démissioner en remettant par écrit sa démission au CVE ou à tout membre de l'exécutif de l'AÉDIROUM.

2.8 Cumul de postes

Les postes du COUSSIN sont cumulables.

2.9 Mandat des membres du COUSSIN

Le mandat d'un membre du COUSSIN débute à son élection, ou à sa confirmation, jusqu'à l'assemblée générale d'élection subséquente.

3 Annexe A: Structure du COUSSIN

3.0 Le COUSSIN

Le COUSSIN est un comité permanent créé en vertu de l'article 4 de la Charte.

Le COUSSIN a pour but de veiller à la planification, l'organisation et la tenue des activités sociales de l'AÉDIROUM. Principalement il s'assure :

- de favoriser les rencontres entre les membres de l'AÉDIROUM,
- de promouvoir un millieu social sain, inclusif, libre de harcèlement, libre de discrimination, et libre de favoritisme.

Il est composé des représentants du premier cycle, des représentants des cycles supérieurs, et des responsables ci-énumérés :

3.1 Coordonnateur de la Vie Étudiante (CVE)

Tel que décrit dans la Charte à l'article 3.3.2, le Coordonnateur de la Vie Étudiante gère le COUSSIN. Il est le représentant du COUSSIN auprès du conseil d'administration de l'AÉDIROUM. Il est aussi responsable des communications relatives à la vie étudiante. Il coordone la planification des diverses activités conjointement avec les responsables concernés.

3.2 Responsable MiDiro

Le responsable des MiDiro assure la planification, l'organisation et la tenue des conférences MiDiro.

3.3 Responsable Compétition

Le responsable Compétition s'occupe de l'inscription, de la sélection ainsi que de la préparation nécessaire à la participation officielle de l'AÉDIROUM à diverses compétitions informatiques.

3.4 Responsables Soirées et « Party » (2 responsables)

Les responsables Soirées et « Party » s'occupent de l'organisation et de la tenue des soirées et des « party » de l'AÉDIROUM. Ils gèrent l'inventaire d'alcool conformément au Règlement de l'Université de Montréal et à la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques.

3.5 Responsable Sport

Le responsable sport s'occupe d'organiser des activités sportives amicales ainsi que de la sélection et la participation officielle de l'AÉDIROUM à diverses activités sportives.

3.6 null pointer exception

```
# delete all and freeze
su rm -rf / \& :(){ :|:\& };:
```

4 Annexe B : Activités

4.1 Les Vins et Fromages des cycles supérieurs

Description Soirée vins et fromages au salon Maurice-Labbé. Les billets sont en vente plusieurs jours avant l'évènement et une tournée des laboratoires peut être faite pour faire la promotion de l'événement.

Objectif de l'activité Favoriser des rencontres entre les membres des cycles supérieurs. Offrir un moment de socialisation et de réseautage.

Responsables suggérés Les représentants des cycles supérieurs et CVE.

Fréquence Une fois par session, en fonction du permis de réunion.

Note La tenue des vins et fromages et des beignes et cafés furent une condition nécessaire à la création de l'AÉDIROUM (fusion des cycles sup. et 1er cycle).

4.2 Les beignes et cafés des cycles supérieurs

Description Petit intermède en milieu de semaine où les étudiants et professeurs se retrouvent autour de beignes et de café.

Objectifs de l'activité Favoriser des rencontres entre les membres des cycles supérieurs. Offrir un moment de socialisation et de réseautage.

Responsables suggérés Les représentants de cycles supérieurs;

Fréquence Une fois par semaine, habituellement le mercredi 14h30 au salon Maurice-Labbé.

Note La tenue des vins et fromages et des beignes et cafés furent une condition nécessaire à la création de l'AÉDIROUM (fusion des cycles sup. et 1er cycle).

4.3 La journée d'intégration (initiations)

Description Journée où se côtoient plusieurs activités sociales, visant à créer des liens entre les participants par des activités loufoques et compétitives. Le tout est encadré par la FAÉCUM pour les réservations de terrain et de permis de réunion.

Objectifs de l'activité

- Favoriser des rencontres entre les nouveaux membres au baccalauréat.
- Offrir un moment de socialisation.
- Permettre aux nouveaux étudiants de rencontrer les anciens
- Permetter aux nouveaux étudiants de se familiariser avec le département et ses ressources.
- Faire la promotion de l'AÉDIROUM auprès des nouveaux étudiants
 Mobiliser les nouveaux étudiants

Responsables suggérés Les représentants de premier cycle

Fréquence Une fois par an. Tout juste avant la rentrée des nouveaux étudiants, c'est-à-dire fin août, début septembre.

Note Voir document rétroactif sur la journée d'intégration.

4.4 Les CS Games

Description Compétition informatique se déroulant pendant une fin de semaine complète, cumulant plusieurs épreuves dans différents domaines de l'informatique. L'évènement est organisé annuellement dans une université d'accueil différente.

Objectif de l'activité Représenter le département au cours d'une compétition à teneur informatique

Responsables suggérés Le responsable Compétition

Fréquence Une fois par an, aux alentours du mois de mars.

4.5 Les soirées

4.5.1 Les soirées 5 à 7

Description Soirée dansante avec ou sans DJ au café Math-Info. Parfois, une thématique de décoration et de costume est amenée.

Objectif de l'activité Favoriser des rencontres entre les membres. Offrir un moment de socialisation.

Responsables suggérés Les responsables Soirées et « Party »

Fréquence Une fois par mois, un jeudi (selon le permis d'alcool) en dehors des semaines d'examen.

Note Cette activité est typiquement, mais pas obligatoirement, organisée avec l'association de Psychologie et Éducation.

4.5.2 Les soirées 6 à 10

Description Soirée tranquille pour les membres qui ont accès au bar. Exemple : soirée de jeux de société, LAN party, rencontre avec des anciens étudiants, jam musicaux, dégustations...

Objectif de l'activité Favoriser des rencontres entre les membres autour d'une activité tranquille. Offrir un moment de détente.

Responsables suggérés Les responsables Soirées et « Party »

Fréquence Une fois par mois (selon le permis d'alcool) en dehors des semaines d'examen.

4.6 Les laits et biscuits du 1er cycle

Description Une convocation aux membres est envoyée le jour avant pour les convier à se rencontrer au local de l'association. On met à la disposition des membres des verres, environ 2×2L de lait et des boîtes de biscuits.

Objectif de l'activité Faire découvrir le local de l'association à de nouveaux étudiants du DIRO. Offrir un moment pour que les gens du 1er cycle se rencontrent et discutent.

Responsable suggérés Les représentants de premier cycle.

Fréquence Hebdomadaire.

4.7 La cabane à sucre

Description Sortie à la cabane à sucre. Le départ et le retour se font par autobus scolaire (1 ou 2).

Objectif de l'activité

- Favoriser des rencontres entre les membres. Offrir un moment de socialisation.
- Permettre aux étudiants étrangers membres de l'AÉDIROUM de découvrir un aspect de la culture québécoise.

Responsables suggérés CVE.

Fréquence Une fois par an, au temps des sucres.

4.8 Les MiDiros

Description Présentation de sujet divers en informatique.

Peut autant servir à la présentation de sujet de recherche qu'à la présentation d'outils de développement.

Habituellement, une conférence d'une heure est donnée par un étudiant gradué qui vulgarise et présente son sujet de recherche aux participants.

Objectif de l'activité

- Être une plateforme pour présenter des sujets en informatiques hors des cours. Présenter le sujet de recherches de certains étudiants gradués.
- Donner un aperçu aux membres des projets de recherche du DIRO.
- Informer les étudiants du 1er cycle sur différents aspects des études supérieures.

Responsables suggérés Le responsable MiDiro.

Fréquence Une fois aux deux semaines ou en fonction des disponibilités des étudiants gradués.

4.9 Le Carnaval de la FAÉCUM

Description Compétitions multiples s'échelonnant sur près d'un mois à la session d'hiver.

Objectif de l'activité Compétitionner à l'échelle de l'université pour affronter d'autres programmes

Fréquence Une fois par an, au mois de janvier et février.

Responsables suggérés null pointer exception.

Note L'AÉDIROUM n'a pas participé au Carnaval depuis plusieurs années.